



Conditions générales de vente



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ



Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Préambule

La SARL DS Académie, immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro 502218969, dont le siège social est situé 884 chemin de Gandelon – 83690 Salernes (ci-après «DS Académie») organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE SUD PACA sous le n° 93 83 04710 83 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

L'inscription par le Client à une formation emporte l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autres documents de DS Académie, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que DS Académie ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - Inscription

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire à une formation via le site web ds-academie.fr, par courrier électronique à l'adresse contact@ds-academie.fr, par courrier postal à l'adresse suivante : DS Académie 884 chemin de Gandelon 83690 Salernes ou par tout autre canal indiqué sur nos sites ou sur les supports commerciaux.

Votre inscription sera prise en compte à réception du règlement ou à la signature de la convention simplifiée de formation professionnelle portant cachet commercial.

Pour les formations intégrant du e-learning ou en distanciel, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation.

2 - Annulation - Remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit DS Académie et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation. Au cas où une demande de prise en charge ou de remboursement a été effectuée auprès d'un organisme financeur, le remplacement d'un apprenant peut valoir annulation de la prise en charge ou du remboursement au Client.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer DS Académie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse contact@ds-academie.fr.

En cas de demande d'annulation par le Client les indemnités suivantes seront dues :

- plus de 30 jours ouvrés avant la formation : aucune indemnité ;
- moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % du montant de la formation sera facturé au Client ;
- moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % du montant sera facturé au Client.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Pour les formations sur mesure, le report d'une session ne donne pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous la réserve d'un engagement écrit du client sur les nouvelles dates de réalisation.

3 - Tarifs - Paiement



Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant.

Hors cas de règlement direct par l'OPCO à DS Académie, le règlement de la formation s'effectue soit par virement bancaire à notre banque La Banque Postale, libellé au nom de DS Académie, sur le compte IBAN : FR48 2004 1010 0819 5900 8W02 962 PSSTFRPPMAR, soit par Carte bancaire.

Le règlement intégral devra intervenir comptant et sans escompte à l'inscription. En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1^{er} jour de la formation. Si DS Académie n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

Application d'une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

4 - Responsabilités - Indemnités

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de DS Académie ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré DS Académie pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que DS Académie ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - Droit de contrôle de DS Académie

DS Académie se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard sept [7] jours ouvrés avant la date prévue.

DS Académie se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

DS Académie se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 - Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations DS Académie ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de DS Académie ou de ses ayants droit.

7 - Informatique et libertés

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux seuls services de DS Académie. Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à :

DS Académie, 884 chemin de Gandelon 83690 Salernes ou par e-mail à contact@ds-academie.fr

8 - Loi applicable - Attribution de compétence

Le présent accord est régi par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de Draguignan sera seul compétent

Toute inscription sur un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.